

Les premiers mandats du CSE prennent fin :



**Avez-vous pensé au compte-rendu
de fin de mandat prévu par le Code du travail ?**

Le compte-rendu de fin de mandat est un document qui impose aux élus sortants de « rendre compte au nouveau comité de leur gestion, y compris des attributions économiques et des activités sociales et culturelles du comité ». (art. R2315-39 du Code du travail).

Le compte-rendu

est l'occasion pour les élus en fin de mandat de dresser le bilan de la mandature et de préparer utilement celle qui se profile.

Pour les membres nouvellement élus, il permet de prendre connaissance de l'ensemble des pratiques et engagements du CSE mais aussi et surtout de disposer de repères leur permettant d'exercer efficacement leurs attributions.

JURIDIQUE

ORGANISATIONNEL

FINANCIER

SOCIAL

SÉCURITE
INFORMATIQUE/RGPD

DIAGNOSTIC
DE
L'EXISTANT

HARMONIUM VOUS ACCOMPAGNE AVEC UNE PRESTATION SUR MESURE !



Mathieu DUHEZ
Expert-comptable
06.27.54.13.12
m.duhez@harmonium-experts.fr



Lionel KYNDT
Chargé de mission
06.37.77.85.87
l.kyndt@harmonium-experts.fr